

# Compilation sur thématique : réseau de proximité des CIO

Version 01/04/2021 (CB/CT)

## Congrès Paris 2021

### ✓ Thème 1

**4.3** Le cadre national d'organisation scolaire nécessaire à la lutte contre les inégalités doit comprendre :  
... **un service public d'orientation appuyé sur un réseau de CIO financé par l'État et implanté dans tous les districts scolaires ;**

## Congrès Rennes 2018

### ✓ Thème 1 - Fiche 15 **Psychologie de l'éducation au bénéfice de toutes et tous (p.18)**

**15.4.** La création du corps unique de Psy-ÉN implique de renforcer **l'importance du CIO comme lieu d'échange, d'observation et de propositions au sein de tous les districts scolaires. La pertinence d'offrir aux familles un service public de psychologie, d'information et de conseil sur la scolarité et l'orientation doit être également réaffirmée. À terme, le CIO doit pouvoir regrouper les psychologues du premier et du second degré**, particulièrement pour assurer un travail en équipe et une intensification de la coordination, conformément aux missions. Le **SNES-FSU** rappelle que les Psy-ÉN EDO doivent exercer en CIO, il **s'oppose**, en conséquence, **à leur fermeture et demande la réouverture des ceux fermés ou transformés en points d'accueil.**

### ✓ Thème 2 - Zoom **PsyEN EDO (p.30)**

*Réseau des CIO*

**Le SNES-FSU s'oppose à la création de points d'accueil en lieu et place des CIO. Ces structures ne sont pas des lieux pérennes.** Elles conduisent à une dégradation des conditions de travail tant du point de vue de l'accueil des publics que de la gestion des personnels.

## Congrès Grenoble 2016

### ✓ Thème 1 - Fiche 10 **Service public d'éducation et territoires (p.14)**

**10.8.** Service public régionalisé d'orientation et **carte cible des CIO** : voir thèmes 2 (motion psychologues de l'Éducation nationale) et 3.

### ✓ Thème 1 - Fiche 15 **La psychologie dans l'éducation et l'orientation (p.18)**

**15.3.** La réponse du ministre aux conditions de rentrée très difficiles à l'université a été de renforcer la logique gestionnaire de l'orientation post-bac. Le système APB devient un instrument de gestion de flux notamment en affichant de façon systématique pour chaque choix de licence le taux de réussite national. Ce

type d'information simpliste peut fortement influencer un choix et renforcer les représentations négatives des formations universitaires. L'obligation pour les filières PACES, STAPS, Psychologie et Droit d'émettre des vœux secondaires pour l'ensemble des lieux de formation d'une zone Élargie est l'autre moyen d'organiser le flux des étudiants. L'ouverture de sections nouvelles est urgente pour répondre à la demande sociale. Un réel accompagnement des élèves les plus fragiles doit être organisé afin de permettre à tous les bacheliers d'accéder à une poursuite d'Étude. **Actuellement seul le CIO de l'enseignement supérieur de Paris subsiste ce qui ne peut que renforcer les inégalités entre les territoires et les catégories sociales. La création de CIO dédiés à l'enseignement supérieur dans toutes les grandes villes universitaires est une urgence.**

**15.5.** La suppression du redoublement, dont l'absence d'accompagnement pour les élèves répond à des impératifs budgétaires, produit des effets pervers sur les choix d'orientation. Le droit au « temps de la réflexion » doit devenir une réalité grâce à des liens formalisés entre les séries et les voies permettant ainsi des réorientations de parcours. L'expérimentation « Le Dernier mot aux parents » a pu montrer l'importance de la place des CO-Psy et des **CIO comme médiateurs**. Il doit en être tenu compte dans les recrutements de psychologues du second degré (CO-Psy) afin que les effectifs à prendre en charge soient allégés (rappel du mandat : 600 élèves par CO-Psy).

### ✓ Thème 2 - Encart Le psychologues de l'éducation de l'orientation (p.28)

#### *Conditions de travail et carte cible des CIO*

La quasi mise en extinction du corps entre 2006 et 2012, avec le non-remplacement de cinq départs sur six, l'accroissement du nombre de personnels précaires (entre 30 et 45 %), **les fermetures et fusions de CIO** ont considérablement aggravé les conditions d'exercice des équipes (temps de déplacement augmentés, locaux inadaptés, espaces de travail personnels supprimés, travail d'équipe empêché) et ont dans certaines académies fait l'objet de signalements au CHSCT.

**[Le SNES] exige que le MEN s'engage pour le maintien du réseau de CIO en programmant une reprise progressive des CIO départementaux** et qu'il mette en œuvre un plan de recrutement pour la réalisation de son mandat de Marseille. **La carte cible des CIO ne doit pas être le prétexte pour la fermeture des CIO départementaux.** Il s'agirait d'une réduction drastique de services publics de proximité qui pénaliserait les élèves et les familles les plus fragiles ainsi que les publics qui ne peuvent être reçus en établissement scolaire (élèves nouvellement arrivés en France, décrocheurs...).

**Le SNES-FSU est opposé aux regroupements de CIO** qui conduisent à la constitution d'équipes de plus de vingt-cinq collègues. **Il combat l'implantation de CIO dans des locaux non aménagés, exigus, voire non conformes à l'accueil du public.** Ces conditions d'exercice rendent impossible le travail collectif pourtant indispensable au renforcement de la professionnalité des équipes. **Le secteur du CIO ne doit pas excéder le bassin** (selon le découpage administratif académique) afin de mener à bien toutes les missions qui lui sont dévolues (réseau FOQUALE, PSAD, observatoire...).

### ✓ Thème 3 - Fiche 3 Réforme territoriale et conséquences (p.30)

... **Pour les CIO à gestion départementale, il faut que soit envisagée leur reprise progressive par l'État en cas de désengagement des départements.** Dans les nouvelles Régions, les conventions vont être remises en chantier par les présidents de Régions et les recteurs de régions académiques.

**Le SNES-FSU rappelle que l'orientation scolaire relève de l'État de par la loi.** Il demande à ce que les conventions « État Région » de coordination du SPRO respectent la convention type qui fait des CIO des contributeurs et non des membres du SPRO, et qu'elles ne portent ni sur la gestion, ni sur l'exercice professionnel des personnels, ni sur la formation.

## Congrès Marseille 2014

### ✓ Discours d'ouverture (p.4)

Concernant l'orientation, cette année encore sur le devant de la scène, les mobilisations engagées au niveau national et dans les académies ont permis de faire reculer les premiers projets sur la décentralisation des CIO. Dans les nouvelles fiches sur les missions, la priorité des interventions en direction du public scolaire est clairement établie et la qualification de psychologue des CO-Psy, jusque-là sans cesse remise en cause, précisée. C'est une avancée significative qu'il faut désormais acter, mettre à l'actif du SNES et poursuivre notamment sur la carrière et sur la formation. **Mais la situation des CIO demeure préoccupante puisque le MEN après avoir été contraint de reconnaître leurs missions institutionnelles n'en tire pas les conséquences qui s'imposent : la reprise progressive par l'État des CIO départementaux.**

### ✓ Thème 1 - Fiche 11 L'orientation scolaire, une spécificité à réaffirmer au service de l'émancipation et de la réussite de tous (p.13)

**11.3. La place et le rôle du CIO et du directeur de CIO dans l'Éducation nationale doivent être réaffirmés. Le CIO n'est pas qu'un lieu d'accueil du public, c'est un lieu ressource d'observation et d'expertise sur le fonctionnement de l'orientation dans le district, en direction des chefs d'établissement et des professeurs, et au bénéfice des jeunes scolarisés ou ayant quitté l'École sans qualification reconnue. Le DCIO y contribue par l'animation du bassin, l'organisation des formations en direction des acteurs de l'orientation au sein de l'Éducation nationale. Le SNES-FSU condamne avec la plus grande fermeté les suppressions et/ou fusions de CIO qui se sont multipliées ces dernières années. Il exige que les CIO, d'État ou départementaux, aient les moyens nécessaires pour fonctionner (budget, personnels d'orientation, administratifs...) et réaffirme son attachement à des CIO intégrés dans le Service public d'Éducation et qui soient des CIO de proximité afin de répondre aux besoins et sollicitations des familles et des jeunes.**

### ✓ Thème 1 - Fiche 13 Scolarisation des élèves en situation de handicap (p.18)

**13.4. Les moyens accordés à l'équipe pluri professionnelle doivent tenir compte de la charge de travail supplémentaire liée à la mise en place des PPS et au suivi des élèves en situation de handicap. Pour les enseignants, ils doivent être identifiés dans la DHG. Les ULIS doivent être prise en compte dans la dotation des équipes éducatives (CPE, assistant d'éducation, AVS...) et des CIO.**

### ✓ Thème 2 - Chapitre 2 les conditions de travail et de service (p.25)

**2.5.12. De nombreux rectorats organisent des restructurations du réseau des CIO arguant du désengagement des conseils généraux ou de la mise en place du service public régional d'orientation. La fermeture d'un nombre important de CIO conduit l'administration à proposer des solutions non respectueuses des missions et du code de déontologie: travail dans des espaces ouverts sur des plates-formes multiservices, mise en résidence dans les établissements scolaires, obligation d'effectuer des permanences hors des lieux statutairement prévus. Le SNES-FSU combat vigoureusement ces dérives. Il exige que toutes les modifications concernant l'organisation du réseau des CIO soient soumises aux CTA et que les CHSCT soient saisis des modifications des conditions d'exercice. Les conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO ne peuvent être privés de ce qui fonde leur travail et le collectif sur lequel il s'appuie : le CIO.**

✓ **Thème 3 - 2.1. Services publics et décentralisation (p.32)**

**2.1.3. Nous réaffirmons que l'orientation des élèves relève de l'orientation scolaire, organisée par le ministère de l'Éducation nationale avec tout son réseau de CIO.**

.../... Le SNES demande que les projets de convention État/Région soient discutés avec les organisations syndicales et soumis au CTA. **Dans l'immédiat, notre action a permis de repousser le projet de transfert des CIO aux Régions** et de double tutelle État/Région pour les personnels.

..../... **Parallèlement, le MEN ferme les CIO et envisage de les regrouper dans un EPA. Il faut exiger le maintien de tous les CIO dans l'EN et l'abandon de cette charte.** Le SNES exige un bilan transparent de ces pseudo-expérimentations en Région et l'établissement d'une convention nationale élaborée en concertation avec les organisations syndicales représentatives pour définir un niveau d'engagement des CIO dans le SPRO respectueux des publics prioritaires, des statuts des personnels, de leurs missions ainsi que de celles des CIO et de leurs conditions d'exercice.

..../... [Pour le SNES] **Il faut rester vigilant quant à une nouvelle offensive de régionalisation de l'orientation scolaire** et du pilotage de la carte des formations professionnelles initiales.